



Non au retour du Tabac dans les lycées !

Plusieurs associations de santé ont été informées de la volonté supposée du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, de permettre aux Proviseurs de laisser fumer les élèves au sein des lycées. Cela serait discuté aujourd'hui même, au cours d'une réunion interministérielle, prévue à 19h. Cette mesure serait prise au prétexte de la protection contre le terrorisme. Or, non seulement elle ne permettrait pas de répondre à l'objectif de protection des élèves, mais de surcroît elle mettrait directement en péril la santé des jeunes lycéens et serait en totale incohérence avec l'objectif de génération non-fumeur, affiché par le Gouvernement.

Paris, le 31 août 2017 – Alors que le Gouvernement s'est engagé avec force pour réduire la consommation de tabac particulièrement importante en France, notamment chez les jeunes, l'annonce d'un possible retour du tabac dans les lycées est de nature à mettre à mal tout cet effort.

En droit, il s'agirait d'une remise en cause sans précédent de la Loi Evin et, même, de nos principes constitutionnels. N'oublions pas que la protection de la santé publique, ainsi que l'égalité devant la loi, ont valeur constitutionnelle.

Pour la santé publique, ce serait porter atteinte à l'interdiction de fumer, indispensable tant à la protection contre le tabagisme passif qu'à la dénormalisation d'un produit mortifère. En outre, cette atteinte serait portée sur le terrain le plus sensible : les établissements scolaires.

N'oublions pas que le tabac tuant prématurément un fidèle consommateur sur deux, l'industrie du tabac a un besoin impératif de cibler de nouveaux clients. Les jeunes sont donc leur cible prioritaire, avec malheureusement beaucoup de succès, puisque près de 200 000 jeunes Français entrent dans l'addiction tabagique chaque année.

La sécurité sanitaire de nos jeunes compatriotes ne peut être sacrifiée sur l'autel du risque terroriste. Et ce, d'autant plus, qu'autoriser les lycéens à fumer dans les établissements sous prétexte de les protéger des attentats terroristes lorsqu'ils sortent aux interclasses, ne permettra nullement de prévenir les attentats.

D'autres solutions, conjuguant sécurité physique et sécurité sanitaire, existent. Elles ont déjà été pratiquées localement ou à l'étranger.

Les associations réunies au sein de l'Alliance contre le Tabac, demandent une clarification à ce sujet au Gouvernement et rappellent que les tribunaux ont clairement sanctionné les établissements autorisant de fumer.

Contact presse :

Alliance contre le tabac : Clémence Cagnat-Lardeau, Directrice : 06 50 54 69 06 / Bertrand Dautzenberg, Secrétaire général : 06 13 43 70 48

CNCT : Professeur Yves Martinet, Président, 06 83 51 31 69

DNF : Stephen Lequet, Directeur, 06 15 39 26 76